



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R28-2024-161

PUBLIÉ LE 22 OCTOBRE 2024

# Sommaire

## **Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest / Pôle juridique**

R28-2024-10-18-00002 - Arrêté n° 2024-61 portant subdélégation  
de signature en matière de pouvoir adjudicateur (3 pages)

Page 3

## **EPF Normandie / DIF Pôle foncier**

R28-2024-10-22-00001 - FH FL DELEGATION SIGNATURE ACQ ORIGEN PLUS  
LISIEUX (1 page)

Page 7

Direction interdépartementale des routes  
Nord-Ouest

R28-2024-10-18-00002

Arrêté n° 2024-61 portant subdélégation de  
signature en matière de pouvoir adjudicateur



**Arrêté n° 2024-61 portant subdélégation de signature  
en matière de pouvoir adjudicateur**

**Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest**

**VU** :

- le code de la commande publique ;
- le code des relations entre le public et d'administration, notamment son article L.221-2 ;
- la loi n°82-231 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- l'arrêté du préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers en date du 21 juin 2006 fixant l'organisation de la DIR Nord-Ouest et l'arrêté en date du 30 mai 2024 portant réorganisation de la DIR Nord-Ouest au 15 juin 2024 ;
- l'arrêté de la ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 22 juin 2022 portant nomination de M. Pascal GABET, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest à compter du 1<sup>er</sup> août 2022 ;
- l'arrêté n° 24-062 du 18 octobre 2024 de Monsieur Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la Normandie, préfet de la Seine-Maritime, préfet coordonnateur des itinéraires routiers, délégation de signature à M. Pascal GABET, directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest ;
- l'organigramme du service ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal GABET, subdélégation de signature est donnée à :

- **Michael LANGLET**, directeur adjoint exploitation
- **Arnaud LE COGUIC**, directeur adjoint ingénierie

**Article 2 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer quel que soit leur montant les marchés publics et les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur à :

- **Nelson GONCALVES**, chef du service des politiques et des techniques (SPT)
- **Hélène BUHOT**, adjointe au chef du SPT
- **Arnaud LE COGUIC**, secrétaire général par intérim
- **Jérôme BREVART**, chef du service d'ingénierie routière (SIR)
- **Hélène LE MAITRE**, adjointe au chef du SIR

**Article 3 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à **90 000 € HT** et les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, ainsi que les bons de commandes dans le cadre de marchés à bons de commandes non soumis à l'avis ou visa du contrôleur budgétaire régional (CBR) à savoir ceux inférieurs à **400 000 € HT** pour le budget de fonctionnement et **500 000 € HT** pour le budget d'investissement, à :

District de Rouen :

- **Ophélie MOTTIER**, cheffe du district
- **Guillaume BIARD**, chef du CIGT et adjoint à la cheffe du district
- **Ludovic JOIN**, adjoint en charge de l'exploitation

District de Manche/Calvados :

- **Benoît HAUCHECORNE**, chef du district
- **Eric BOGAERT**, adjoint au chef de district
- **Victorien SOURICE**, adjoint au chef de district en charge de l'exploitation

District Normandie Centre :

- **Pierre AUDU**, chef du district
- **Nicholas ISVELIN**, adjoint au chef de district
- **Sébastien BOITTELLE**, chef du pôle exploitation Site d'Evreux, pour l'ensemble du territoire du district
- **Yannick GONTHIER**, chef du pôle exploitation Site de Dreux, pour l'ensemble du territoire du district

**Article 4 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à **40 000 € HT** et les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, ainsi que les bons de commande inférieurs à **90 000 € HT** dans le cadre des marchés à bons de commande, à :

SPT :

**Christiane JODET**, cheffe du pôle programmation et gestion des marchés

et, en cas d'absence ou d'empêchement, par **Flavien MOUSSET**, adjoint à la cheffe du pôle programmation et gestion des marchés.

District Manche-Calvados :

**Marc PUSTELNIK**, responsable exploitation.

**Article 5 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés à procédure adaptée inférieurs à **40 000 € HT** et les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants y compris les actes dans l'application CHORUS DT, à :

- **Franck GOUEL**, adjoint au secrétaire général
  - **Luc PENARD**, chef du pôle moyens généraux, immobilier et informatique
- et en cas d'absence ou d'empêchement, à **Isabelle HAULLE**, adjointe au chef du pôle moyens généraux, immobilier et informatique

**Article 6 :**

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les bons de commande inférieurs à **30 000 € HT**, dans le cadre des marchés à bons de commande, ainsi que les achats hors marchés inférieurs à **30 000 € HT** relevant du budget géré par le service des politiques et des techniques, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, à :

- **Sylvain FRABOULET**, chef du pôle exploitation, systèmes et matériels

**Article 7 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les bons de commande inférieurs à **10 000 € HT** dans le cadre des accords-cadres relatif à la gestion de flotte des véhicules terrestre et relatif aux prestations de gestion de flotte de matériels et engins industriels, de remorque et de leurs équipements, ainsi que les actes dévolus au représentant du pouvoir adjudicateur correspondants, à :

Cellule matériels-radio du pôle exploitation, systèmes et matériels :

- Erwan LECLINFF, chef de la cellule matériels-radio,
- Philippe BREUILLAUD, adjoint au chef de la cellule matériels-radio,
- Thierry COMMEAU, agent de la cellule matériels-radio,
- Laurent ROTUREAU, agent de la cellule matériels-radio,
- Laurent MARIE, agent de la cellule matériels-radio,
- Bruno BOUDET, agent de la cellule matériels-radio,
- Laurent VIGER, agent de la cellule matériels-radio

**Article 8 :**

Subdélégation de signature est donnée, dans la limite de ses attributions et compétences, à l'effet de valider les ordres de mission inférieurs à 2 000 € HT dans l'application CHORUS DT, à :

- Claire DANIEL, agent du pôle moyens généraux, immobilier et informatique

**Article 9 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 10 :**

Dans le cas d'une signature subdéléguée par le directeur de la DIRNO, les décisions relatives à la présente subdélégation ainsi que toutes les correspondances ou actes relatifs aux dossiers instruits par la DIRNO devront être signés dans les conditions suivantes :

**Pour le préfet de la Seine-Maritime  
et par subdélégation,**

(suivi de la fonction, du prénom et du nom du bénéficiaire de la subdélégation)

**Article 10 :**

La secrétaire générale de la préfecture et le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à compter de sa publication au recueil des actes administratifs.

Rouen, le 18 OCT. 2024

**Pour le préfet de la Seine-Maritime  
et par délégation,  
Le directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest**

  
Pascal GABET

EPF Normandie

R28-2024-10-22-00001

FH FL DELEGATION SIGNATURE ACQ ORIGEN  
PLUS LISIEUX



**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE  
DU DIRECTEUR GENERAL A MADAME FLORENCE HAMON**

**Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,**

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la convention de réserve foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté d'Agglomération LISIEUX NORMANDIE le 14 Février 2024, après délibération du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie le 7 Décembre 2023,

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'étude de Maître Thibaut BUNETEL, notaire associé de la Société par Actions Simplifiée « CHANCÉ-VARIN & Associés, notaires » dont le siège est à LISIEUX (14100), 18 Place François Mitterrand, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

**Décide :**

**Article 1er :** Délégation de signature est donnée à Madame Florence HAMON, Chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la Société Coopérative ORIGENPLUS d'un ensemble immobilier bâti comprenant des bâtiments à usage de bureaux et agricole, sis à LISIEUX (14100), 50 Rue Joseph Guillonnew cadastres section BD numéros 4, 14, 19, 20, 21 d'une contenance totale de 16ha 00a 90ca moyennant le prix de **UN MILLION TROIS CENT MILLE EUROS (1.300.000 €)**, qui sera réglé entre les mains de Maître Thibaut BUNETEL, notaire, rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé,

**Article 2 :** La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à Rouen, le 22-10-2024  
Le Directeur Général,

Notifiée à Rouen  
à Madame Florence HAMON le 22-10-2024  
Bon pour acceptation

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yousign

*Florence HAMON*

✓ Certified by  yousign